



Nouvelles du conseil du 25 juin 2021

Le Législatif se réunit lundi après 18 mois de silence

L'assemblée municipale se penchera notamment sur les comptes 2020

La crise sanitaire ayant conduit les autorités à la plus grande prudence, on se souvient que les assemblées municipales de l'année dernière ont toutes les deux été annulées. Afin de soumettre les objets importants à son électorat, le Conseil municipal avait opté pour un scrutin aux urnes, organisé en janvier écoulé.

C'est dès lors à deux procès-verbaux que les ayants droit devront donner leur aval ce lundi 28 juin : celui de l'assemblée municipale ordinaire du 9 décembre 2019 et celui des votations communales du 24 janvier dernier.

Avec un large sourire

C'est ensuite avec un large sourire que l'on attaquera le points central de cette assemblée, à savoir les comptes municipaux de l'exercice 2020, que nous avons longuement présentés dans ces colonnes en mai dernier (textes consultables sur <https://www.bechtel-imprimerie.ch/feuilles-davis/>, édition du 21 mai, page 5).

Rappelons que grâce à un strict respect du budget par les autorités et l'administration, auquel se sont ajouté des impôts spéciaux conséquents, l'exercice 2020 boucle très favorablement.

Après attribution de 600 000 francs au Financement spécial (FS) relatif aux fluctuations de la fiscalité communale, fluctuations qui pourraient se révéler importantes après la crise sanitaire, le compte général boucle sur un solde positif de 123 400 francs.

Après présentation détaillée par l'Exécutif et l'administrateur des finances Vincent Viret, les participants à l'assemblée devront statuer sur l'attribution susmentionnée et sur les comptes en général.

Un règlement inutile...

Au troisième point de l'ordre du jour, l'assemblée discutera le *Règlement sur l'office communal de compensation*, que le Conseil municipal unanime propose d'abroger. Raison de cette proposition : toutes les dispositions relatives aux assurances sociales, concernant le personnel communal, sont désormais réglées par une loi cantonale. Ce texte est donc inutile.

...et un autre caduque

On se souvient que l'assemblée municipale d'août 2019 avait accepté un crédit de 90 000 francs, pour permettre à notre commune d'acheter, à sa voisine de Péry-La Heutte, sa part dans la propriété du stand de tir La Vignerole. Un achat qui aura finalement coûté 86 500 francs, frais notariaux compris.

Cette opération réalisée, le *Règlement sur le financement spécial relatif à l'entretien des installations intercommunales de tir La Vignerole* est donc devenu caduque. L'Exécutif propose conséquemment au Législatif de valider l'abrogation de ce texte.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Mesures pédagogiques particulières

Les deux objets suivants ont trait à la scolarité obligatoire.

En premier lieu, l'assemblée devra se pencher sur la modification de l'*Annexe I du Règlement d'organisation*, laquelle a trait à la commission scolaire.

Cette modification fait suite à l'évolution de l'enseignement et des besoins des élèves. Le nouveau texte concerne l'organisation des mesures pédagogiques particulières (OMPP). Celles-ci englobent l'enseignement spécialisé (soutien pédagogique ambulatoire, psychomotricité, logopédie), ainsi que les diverses mesures qui s'adressent en particulier aux enfants allophones (français langue seconde), aux élèves à haut potentiel, voire aux écoliers en difficultés passagères ou durables (classe d'introduction, classe de soutien).

Le nouveau texte inclut la présence, au sein de la commission, de membres non permanents, avec voix consultative et droit de proposition, représentant justement les organismes actifs dans l'OMPP du cercle du Bas-Vallon. Il ajoute par ailleurs aux responsabilités de la commission scolaire la mise sur pied des mesures particulières.

Le Conseil municipal soutient unanimement cette modification.

A l'école aussi, prévenir vaut mieux...

Par ailleurs, et comme ses homologues du cercle scolaire, le Conseil municipal approuve pleinement la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire (TSS), avec délégation de cette création au Service d'action sociale Courtelary (SASC).

Un/e TSS agit complémentirement au corps enseignant, pour ce qui concerne l'intégration des enfants et adolescents dans l'école, et sous-tend donc concrètement les buts de la formation et de l'éducation.

Son travail s'articule principalement sur deux plans. Par la prévention d'abord, il/elle mène des actions renforçant les compétences personnelles des élèves (confiance en soi, gestion des émotions et des situations conflictuelles, etc.) ; en ce sens, il/elle contribue directement à créer et préserver un climat scolaire favorable.

Par ailleurs, dans le domaine de la détection, le/la TSS s'adresse aux élèves en difficultés ou plongés dans des situations psychosociales difficiles ; en les accompagnant, il/elle les aide à affronter leur situation et à renforcer des compétences sur lesquelles ces élèves pourront s'appuyer tout au long de leur existence.



L'assemblée de lundi statuera sur la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire, aussi bien pour l'école primaire que pour l'école secondaire



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Aux niveaux primaire et secondaire

La proposition faite aux ayants droit s'articule en deux décisions. Il s'agira tout d'abord de statuer sur une dépense périodique de 26 550 francs pour un poste de TSS à l'école primaire. Deuxièmement, pour l'école secondaire du Bas-Vallon, c'est une nouvelle dépense périodique globale de 31 600 francs qui leur est soumise.

A préciser évidemment que la part de Sonceboz sera proportionnelle à son nombre d'élèves ; selon la clé de répartition actuelle, on peut tabler sur une dépense annuelle d'environ 10 000 francs.

Quatre arrêtés de comptes

Les autorités donneront lundi des informations détaillées concernant quatre arrêtés de comptes.

La réfection de route, au chemin Fin du Pertuis, a été réalisée en 2019. L'assemblée municipale du 10 décembre 2018 avait voté dans ce but un crédit global de 385 000 francs. Or les travaux auront coûté au total 375 864 francs, soit une amélioration d'un peu plus de 9000 francs.

Dans le détail, on précisera que la facture s'est montée à quelque 283 000 francs pour la route en elle-même, à 84 000 francs pour la conduite d'alimentation en eau potable et à un peu plus de 9000 francs de frais de géomètre.

Tonne-pompe et eaux du Brahon

Le remplacement du tonne-pompe du service de défense intercommunal La Suze s'appuyait sur un crédit de 465 000 francs voté par le Législatif le 11 juin 2018. Cet achat aura finalement coûté 459 824 francs, dont quelque 25 000 francs pour du matériel d'équipement et des travaux d'adaptation du véhicule. L'amélioration atteint environ 5000 francs.

A signaler que l'ancien véhicule a pu être vendu pour un prix de 37 000 francs.

Il y a trois ans et demi, l'assemblée municipale avait voté un crédit de 120 000 francs, pour le collecteur des eaux (eaux usées et eaux claires), dans le haut du Brahon. En juin 2019, une rallonge de 50 000 francs était approuvée par le Législatif.

Finalement, ce chantier aura coûté très exactement 144 487 francs, soit une amélioration de 24 000 francs environ par rapport au total voté.

On précisera que les frais d'ingénieurs et administratifs ont atteint 24 600 francs.

Belle école

Enfin, l'assemblée prendra connaissance de l'arrêté de comptes relatif à la rénovation de l'école intercommunale des Prés-de-Cortébert. Malgré des travaux supplémentaires décidés en cours de route, l'enveloppe totale votée par les communes membres du syndicat ad hoc (Cormoret, Courtelary, Cortébert, Corgémont, Sonceboz-Sombeval, Orvin, Diesse et Nods) n'a pas été utilisée complètement, l'amélioration s'élevant à quelque 11 000 francs sur un crédit de 385 000 francs.